



Mur garage fond de cour

Par Nounnette 1955

Bonjour

J'ai depuis plus de 40 ans mon garage une partie du mur sur mon terrain donne bien-sûr visibilité chez la voisine

Nous avons reçu une lettre nous demandons sous 15 jours de crépire ce côté

financièrement je peux pas

J'ai donc vérifié aucun danger pour elle mon mur est brute mais aucune fissure

Elle réside à coté de chez moi depuis très peu d'année elle a bien vu en achetant sa maison mon mur

....

Donc qu'elle obligation pour le crépi je me dis comment peut on m'obliger à faire cela sans argent

Bien cordialement